



Droits du père , droits visite de garde avant jugement

Par **paraamour**, le **22/01/2015** à **18:35**

bonsoir

je me suis séparé de mon ex le 18 décembre 2014. J'ai un enfant de deux ans que j'ai reconnu. depuis cette date j'essai en vain d'avoir des nouvelles de ma fille. il me semble que mon numéro à été bloquer.

j'ai déposer ma requete aupres du tribunal.

le temps d'attente est de trois mois.

j'ai vu une médiatrice qui éssai contacter madamme en vain. j'ai aucune nouvelle de ma fille <http://www.experatoo.com/images/smilies/17.gif> aider moi. comment pourrait je faire valoir mes droits papa? EN ATTENDANT le jugement.

Par **cocotte1003**, le **22/01/2015** à **19:17**

Bonjour, il va falloir attendre le jugement si la mère n'est pas disposée à vous donner des nouvelles. Surtout n'hésitez pas à présenter au juge une attestation de la médiatrice voir d'autres personnes car les juges m'aiment pas du tout qu'un parent coupe les relations avec l'autre parent. Une fois le jugement obtenu, vous le faites signifier par huissier et si vos droits ne sont pas respectés vous allez à la gendarmerie, avec le jugement, porter plainte, cordialement

Par **AntoineMD**, le **23/05/2015** à **18:27**

Bonjour,

Je suis confronté à une situation incroyable et très chargée. Je vous exposerai donc les faits le plus simplement possible, et d'autres éléments apparaîtront par la suite.

Je suis père d'un enfant de 7 mois. Je n'ai pas accès à mon fils parce que sa mère le refuse.

Nous étions en France, et à 2 semaines de l'accouchement quand elle est partie en Espagne.

J'ai reçu par la suite des courriers d'avocats m'interdisant de me présenter à l'accouchement, ou de m'approcher de lui, sa mère ou ses proches côté maternel.

Elle porte des accusations mensongères contre moi à tour de bras, des plaintes, et s'efforce d'augmenter la distance entre moi et mon fils.

Je reçois des menaces d'arrestation, de mort.

Malgré ma déclaration anticipée de mon fils en mairie, il m'a fallu 5 mois pour rétablir son identité, déclaré de père inconnu par la mère.

Je l'ai vu quelques heures ces jours-là, à Madrid.

Nous avons, grâce à l'intervention de plusieurs membres de l'entourage obtenu une "entente sur une garde alternée" pour cet été. J'ai dû me délocaliser en Espagne pour cela, et laisser toute ma situation en France.

Cela fait quelques jours que je suis là, et je dois rentrer en France, la mère appelle la police sans raison régulièrement, m'accuse de violence, agression, non respect de la femme, et j'en passe la liste est longue. Elle refuse toute communication, ne me laisse pas m'approcher, ou entamer une conversation avec elle. Je n'ai pas accès à mon fils. Elle me menace, ne respecte pas les accords.

En Espagne, les femmes qui accusent les hommes de violence n'ont, d'après la Guardia Civil ou j'ai passé mon anniversaire, et d'après le palais de justice d'Algeciras, aucune preuve à fournir, l'homme accusé dormirait en garde à vue pour une comparution immédiate le lendemain. Les pubs récurrentes à la télé le rappellent sur chaque canal.

La situation est malsaine et dangereuse pour mon fils, et pour moi. La mère condamne mon fils à ne pas avoir de père volontairement. Malgré tous mes efforts, voyages, démarches et dépenses.

Elle a suivi des traitements pour problèmes psychiatriques à plusieurs reprises, et durant la grossesse. Les termes, bien que jamais validés officiellement par un médecin étaient schizophrène, bipolarité, perverse narcissique, dépression. Cela ferait une dizaine d'années qu'elle aurait commencé à avoir ce genre de problèmes. Elle modifie seule ses quantités de traitement, et change régulièrement de lieu et de médecin.

Elle ne travaille pas depuis plus de deux ans. Et a des talents de manipulation particulièrement exceptionnels.

La mère est de nationalité allemande. Moi française, et mon fils à les trois pour l'instant à

savoir Française, Espagnole, Allemande.

Notre situation était en France, ni elle ni moi n'avons rien de constructif en Espagne.

Comment puis-je faire pour voir mon fils?

Comment puis-je obtenir sa garde? En France?

Comment puis-je m'assurer, dans l'intérêt du petit, que la mère va suivre un nouveau traitement de façon normale et appliqué?

Comment puis-je créer un foyer stable et simple avec des droits, sans privé mon fils de son père ou de sa mère?

Comment puis-je obtenir la responsabilité exclusive de mon fils?

Je peux apporter des preuves concrètes de chacun des points énoncés.

La liste est bien plus longue en réalité.

Je ne sais plus quoi faire, j'ai contacté SOS PAPA, j'attends une réponse, et je fais de même avec le procureur. J'ai porté plainte ici au palais de justice d'Algeciras, j'avais un avocat très coûteux à Madrid, qui ne m'a finalement rien apporté.

Je pense réagir depuis la France ce qui serait plus intelligent, et trouver les personnes compétentes dans ce type d'affaire pour m'aider.

J'ai besoin d'aide.

Je vous remercie grandement par avance.

Cette histoire part tellement dans tous les sens que la raconter n'est pas simple. J'imagine qu'a suivre et comprendre, ça n'est pas plus évident.

Cordialement.

Antoine.